

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1775-11-2024

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 25 juin 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1775-11-2024 modifiant le Règlement général 1775-00-2020 concernant l'entretien des installations septiques*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 27 juin 2024.

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière par intérim

Consulter le règlement 1775-11-2024

Télécharger l'avis public

